

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 16 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DICOM 29 Convention de parrainage « Paris Plages 2013 » avec Lafuma.

M. Julien BARGETON, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec Lafuma, jointe en annexe, pour l'opération « Paris Plages 2013 » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec Lafuma, pour l'opération « Paris Plages 2013 ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec Lafuma, pour l'opération « Paris Plages 2013 », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.